

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Heimatschutz = Patrimoine  |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizer Heimatschutz   |
| <b>Band:</b>        | 69 (1974)  |
| <b>Heft:</b>        | 2-fr: Numéro spécial de l'Année européenne du patrimoine architectural<br>1975 : orientation et propositions |
| <b>Artikel:</b>     | Qu'attendent de l'Année européenne les conservateurs des monuments historiques?                              |
| <b>Autor:</b>       | Schmid, Alfred A.  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-174407">https://doi.org/10.5169/seals-174407</a>                      |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Qu'attendent de l'Année européenne les conservateurs des monuments historiques?

L'organisation de l'Année européenne du patrimoine architectural implique un effort financier considérable, et un surcroît de travail qui doit être assumé, en premier lieu, par les conservateurs de monuments historiques, déjà sollicités jusqu'à la limite de leurs possibilités sur le plan cantonal et fédéral. L'un et l'autre ne se justifient que si nous



parvenons, dans la Suisse de 1975, à gagner à notre cause des couches de la population jusqu'alors indifférentes, et si la dépense matérielle est compensée par le gain moral qu'on en attend. Bien que, ces dernières années, et particulièrement sous le signe de la protection de l'environnement, l'ouverture d'esprit du Suisse pour les valeurs immatérielles qui président à son existence ait été éveillée dans une mesure réjouissante, il y a encore un gros travail à faire pour sauvegarder, en plus de nos sites naturels dignes de protection, le patrimoine architectural; à part les monuments proprement dits, il s'agit en l'espèce, et avant tout, des ensembles historiques: ces nombreux villages et petites villes encore intacts dont la Suisse est si riche. Par une étroite collaboration de la protection des sites et de l'aménagement du territoire, telle qu'elle a été excellamment menée ces derniers temps, nous espérons conserver à notre pays, non seulement pour la génération actuelle mais aussi pour l'avenir, un visage qui soit pour ses habitants, Suisses ou non, celui d'une vraie patrie.

La conservation des monuments n'est pas, à nos yeux, tournée uniquement vers le passé. Notre tâche et – dans le cadre européen – celle de nos collègues de tous les pays du continent est bien plutôt l'intégration de l'histoire, sans le respect de laquelle un peuple se défait, dans le monde de demain. Les quatre «réalisations exemplaires» choisies par la Suisse et annoncées au Conseil de l'Europe prennent, de ce point de vue, leur véritable valeur. Pour la commune engadinoise d'Ardez il s'agit, en premier lieu, de libérer le centre historique du village, par une route de contournement, d'un trafic motorisé qui, à la longue, menace de lui être fatal. Corippo est un village tessinois qui se meurt, dont la beauté est déjà célèbre sur le plan européen, et qui doit être «réanimé» de la façon la plus appropriée. Martigny nous propose la tâche de résoudre le conflit d'une localité en pleine expansion et d'un établissement romain important dont les vestiges doivent être préservés. Enfin, par l'exemple de Morat, les problèmes architectoniques, sociaux, économiques et financiers d'une petite cité historique doivent être mis en évidence et trouver une heureuse solution. *Alfred-A. Schmid*

*L'intégration de notre histoire dans le monde de demain, pour reprendre la formule du professeur Schmid, sera d'autant plus profonde et authentique qu'elle sera le fait de la population. Une utilisation judicieuse des monuments historiques (ici, le château de Rotberg devenu auberge de jeunesse) ne peut qu'y contribuer.*